



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Le 14 juin 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a suivi avec attention le dépôt du projet de loi no 118 sur le développement durable.

D'emblée, nous tenons à vous faire part de notre satisfaction à l'égard de la sensibilité – inscrite dans le projet de loi à l'article 8 – quant à la nécessité de tenir compte des besoins de développement durable qui sont propres aux milieux urbains et ruraux pour l'élaboration future de la Stratégie de développement durable. Nous y percevons là un signe d'ouverture à notre recommandation de faire du développement *urbain* durable l'un des axes prioritaires de cette stratégie.

Nous continuerons de suivre avec intérêt l'évolution du Plan de développement durable du gouvernement du Québec et pouvons, d'ores et déjà, vous assurer de notre intention de contribuer à son élaboration à l'occasion, notamment, de la commission parlementaire prévue pour l'automne prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente et chef de la direction,

Isabelle Hudon

- c.c. M. Michel Labrecque, président du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement de Montréal
M. Léopold Gaudreau, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
M. Guy Lessard, président, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches